

Collecte DMA

DMA5 - Ratio de collecte des DMA

Définition	Quantité moyenne de déchets collectés par habitant desservi par les services de collecte (ordures ménagères résiduelles +collectes sélectives) et les déchèteries du territoire considéré Les DMA* comprennent les OMR* , les collectes sélectives et lesdéchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets desménages et des non ménages pris en charge par le service public (horsdéchets de la collectivité). *DMA : déchets ménagers et assimilés *OMR : ordures ménagères résiduelles	Unité : kg/hab desservi Indicateur calculé aux niveaux : • National • Régional • Départemental • Collectivité
Déclinaison	Par déchets collectés : OMR - encombrants - déchets dangereux (y.c. DEEE) - matériaux recyclables - déchets verts/biodéchets - déblais et gravats - autres déchets Par typologie de collectivité : touristique ou commercial (trèstouristique ; touristique urbain ; autre touristique) - urbain dense -urbain - mixte (à dominante urbaine ; à dominante rurale) - rural (avecville centre ; rural dispersé)	
Exemple	En France, en 2009, le ratio de collecte des déchets verts et biodéchets (collectes sélectives + déchèteries) est de 20 kg/habitant pour les collectivités de typologie "urbain dense" et de 149 kg/habitant pour les collectivités de typologie "touristique ou commercial". La moyenne, toute typologie confondue, est de 72 kg/habitant.	
Mode de calcul	Rapport entre le tonnage collecté et la population desservie (sans double compte) par les collectes et les déchèteries. Le calcul ne considère que les services de collecte opérationnels, c'est-à-dire ceux qui ont fonctionné au moins une journée au cours de l'année de référence du calcul et les déchèteries opérationnelles, c'est-à-dire des déchèteries qui ont étéouvertes au moins une journée au cours del'année de référence du calcul.	